

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

Présents : MM RAVEL Jean-Paul, DURRIS Roland, LATOUR Agnès, DURRIS Jean, FAYARD Liliane, GAUMOND Marie-Thérèse, NOUVET Christine, ROCHE Alexandre, NARDINI Philippe, LAURENT Florence, BERGEAT Lionel, GEORGES Pierre-Eric, MEILLAND Pauline et PALMIER David

Approbation du compte rendu :

Le compte rendu n'appelant aucune autre observation est approuvé à l'unanimité.

Avancement des travaux de la future bibliothèque :

Monsieur le Maire explique que les travaux suivent leur cours. L'entreprise de maçonnerie a terminé les murs extérieurs et l'accès. La pose des huisseries devrait être terminée pour le 12 mars et permettra au plâtrier de commencer le travail d'isolation et de doublage. Le choix du carrelage au sol s'est porté sur un gris clair moucheté de blanc.

Suite à donner à la réponse favorable de Mesdames Pouilly pour la vente de leur terrain :

Monsieur le Maire rappelle la décision de l'assemblée de faire une offre à 22 000 € suivant l'avis des domaines pour l'acquisition de la parcelle de 1 024 m² située à côté du terrain de boules. Les propriétaires ont accepté cette proposition. L'assemblée approuve donc cet achat et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires.

Suite à donner aux jugements rendus par le Tribunal Administratif concernant les recours de Mmes Briat et Sarmaize :

Monsieur le Maire explique le jugement rendu par le TA suite à la requête de Mme Briat. Celui-ci annule donc l'arrêté du 27/8/2015 par lequel un sursis à statuer avait été opposé à sa demande de permis de construire. Monsieur le Maire précise qu'à l'époque ce sont les services de l'Etat qui ont préconisé cette décision compte tenu de l'avancement de la révision du POS et transformation en PLU et sachant que les lois applicables ne nous permettaient plus de classer des terrains constructibles en dehors de la zone du bourg. Le TA a estimé malgré les différents comptes rendus de réunion de travail sur le futur PLU et le débat du PADD que la commune n'avait pas réellement arrêté un zonage au moment de sa décision. Il enjoint donc la commune de procéder à un nouvel examen de la demande de permis de construire. Monsieur le Maire pose alors la question à savoir si l'assemblée souhaite faire appel de cette décision ou pas. David Palmier exprime son mécontentement face à cette situation. Monsieur le Maire lui explique que d'après notre avocat si la commune fait appel il y a peu d'espoir d'aboutissement. L'assemblée passe ensuite au vote et décide à l'unanimité de ne pas faire appel de la décision.

Concernant les jugements des dossiers de Mme Sarmaize, Monsieur le Maire propose de reporter à la prochaine séance la décision de l'assemblée compte tenu que le délai plus éloigné et qu'il est nécessaire de prendre attache auprès de notre avocat et des différents services concernés pour permettre une prise de décision en connaissance de cause. L'assemblée est unanimement d'accord.

Approbation du compte administratif 2017 du budget général :

Monsieur le Maire donne la parole à Carole GENEVRIER qui procède à la lecture des comptes. La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 87 952.84 € et la section d'investissement de 39 620.46 €. Les principaux investissements réalisés en 2017 sont les travaux

de voirie pour 106 000 € (bénéficiant d'une subvention de 53 395 €), la réfection de la toiture de la mairie et future bibliothèque pour 13 222 € (bénéficiant également d'une subvention de 6 000€ mais que nous avons encaissée seulement sur l'exercice 2018). Il est à noter que nous enregistrons dans ce compte administratif 2017 la vente du presbytère à hauteur de 145 000€.

L'assemblée, sauf Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité le compte administratif.

Approbation du compte administratif 2017 du budget auberge :

Monsieur le Maire donne également la parole à Carole Genebrier qui donne lecture du compte administratif du budget auberge. Celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 703.35 € et un déficit d'investissement de 7 691.84 €. Cette année, la commune a fait installer la climatisation dans la salle de restaurant pour 7 115.34 €. Nous avons dû emprunter 120 000 € dans l'attente du versement complet des subventions du Département.

L'assemblée, sauf Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité le compte administratif.

Autorisation pour dépenser en investissement :

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget, le conseil municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Monsieur le Maire sollicite cette autorisation pour permettre le paiement des factures de la future bibliothèque avant le vote du budget. L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Maire.

Solution d'information de la population par sms :

Monsieur le Maire propose d'adhérer à un service pour avertir nos administrés par l'envoi de sms. Cette solution est entièrement gratuite pour les habitants, il suffit de télécharger l'application. L'assemblée approuve à l'unanimité la mise en place de ce service.

Avis sur l'installation de l'entreprise STAL TP à Boën-Sur-Lignon :

Monsieur le Maire présente le dossier mis à l'enquête publique concernant cette installation. Monsieur Bernard Palmier faisant parti du public présent, a demandé à poser une question. Monsieur le Maire lui répond qu'il ne peut pas intervenir en séance publique. Monsieur Palmier rétorque en vociférant des propos peu convenants notamment envers une conseillère municipale en lui disant de se taire qu'il ne s'adressait pas à elle mais au Maire. Il crie qu'il est dans son droit après consultation de son avocat, de poser une question. Monsieur le Maire lui répond que c'est faux. Néanmoins, Monsieur Roland Durris, 1^{er} adjoint, propose pour apaiser les tensions de l'autoriser à poser sa question. Monsieur Palmier prend donc la parole mais ne pose pas de question et s'autorise un monologue virulent contre l'installation de l'entreprise. Monsieur le Maire lui demande donc de stopper ces propos afin de permettre la continuité de la séance. Après un débat et un tour de table, Monsieur Alexandre Roche, conseiller municipal, dit qu'il n'a pas suffisamment d'information pour pouvoir se prononcer sur le sujet. Monsieur le Maire lui propose de consulter le dossier et de reporter la décision à la prochaine réunion.

Avancement du projet de commune nouvelle :

Monsieur le Maire prend la parole et explique qu'il n'est pas demandé ce soir de prendre une décision pour créer une commune nouvelle mais d'entamer une réflexion autour de ce projet qui comprendrait les communes de Trelins, Arthun, Leigneux, Saint-Sixte, les Débats-Rivière-d'Orpra, l'Hopital-Sous-Rochefort, Saint-Laurent-Rochefort et Boën-Sur-Lignon. Au regard de l'agitation de Monsieur Bernard Palmier, toujours présent dans le public et pour pouvoir débattre dans le calme et la sérénité, Monsieur le Maire demande le huis clos. Ce qui a pour conséquence immédiate de déclencher une série d'invectives et de propos peu amènes envers l'assemblée sur ses qualités et ses compétences. Après évacuation de la salle et le calme étant revenu, la réunion reprend son cours. Le débat s'installe et est conclu par un vote (10 pour, 3 contre et 1 abstention).

Questions diverses :

Pierre-Eric Georges demande s'il est prévu un curage des fossés. Monsieur le Maire répond qu'il a rendez-vous avec le technicien de Loire Forez agglomération le jeudi 15/2 à 9h30 pour définir les priorités. Monsieur le Maire propose à Pierre-Eric Georges de se joindre à lui pour ce rendez vous, mission qu'il accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 20 heures 30.

Trelins, le 20 février 2018
Jean Paul RAVEL, Maire,

